

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/02/2025 - B2025/003144 - 2022 B 01513 - 913 563 763 - A.S. BATI CONSTRUCTION

1

BILAN SIMPLIFIÉ

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
 ACTIF CIRCULANT
 ACTIF IMMOBILISE
 STOCKS
 CAPITAUX PROPRES
 DETTES (4)
 RENVOIS

Désignation de l'entreprise				SAS A.S. BATI CONSTRUCTION				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise				3 RUE DUGAY TROUIN				30000 NIMES			
Numéro SIRET *				9 1 3 5 6 3 7 6 3 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois *				9				Durée de l'exercice précédent * 1 2			
								Exercice N clos le			
								3 1 1 2 2 0 2 2			
								Exercice N-1 clos le			
								3 1 1 2 2 0 2 1			
ACTIF				Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net	
				1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014	1 094	016	45	1 049				
	Immobilisations corporelles *		028	1 944	030	271	1 673				
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	3 038	048	316	2 722				
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	8 000	052		8 000				
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	993	070		993				
		Autres * (3)	072	6 897	074		6 897				
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	7 502	086		7 502					
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	23 392	098		23 392					
Total général (I+II)		110	26 431	112	316	26 115					
PASSIF								Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100						
	Ecart de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136		6 352						
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142		6 452						
Provisions pour risques et charges		154									
Emprunts et dettes assimilées		156									
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		6 909							
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ... 169)		172	1 310	12 754							
Produits constatés d'avance		174									
Total III		176		19 663							
Total général (I + II + III)		180		26 115							
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 038					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire unique (article 103, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A.S. BATI CONSTRUCTION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218	63 268				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	8 000					
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
	Autres produits			230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	71 268						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		234					
	Variation de stock (marchandises) *			236		236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	27 847	238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		240					
	Autres charges externes * :	dont crédit bail (- mobilier	- immobilier	242	8 063	242					
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	356					
	Rémunérations du personnel *			250	20 704	250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	6 117	252					
	Dotations aux amortissements *			254	316	254					
	Dotations aux provisions			256		256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	63 403	264					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 865	270					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280	(15)	280					
	Produits exceptionnels			290		290					
	Charges financières			294	377	294					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		300						
Impôts sur les bénéfices *			306	1 121	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	6 352	310					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		318					
	Provisions non déductibles *			322		322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324	1 121	324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		330		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		342		342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		342		342					
Déduction ZFA NG (44 quaterdecies)		345		350		350					
Zone franche urbaine (44 septies A)		987		342		342					
Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989		342		342					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	7 473	352					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		356					
	Déficits antérieurs reportables *			360		360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	7 473	370					

ANNEXE

Exercice du 28/04/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 28/04/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			1 094
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 111
Matériel de transport			833
TOTAL			1 944
TOTAL GENERAL			3 038

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 094	1 094
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 111	1 111
Matériel de transport			833	833
TOTAL			1 944	1 944
TOTAL GENERAL			3 038	3 038

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		45		45
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		163		163
Matériel de transport		108		108
TOTAL		271		271
TOTAL GENERAL		316		316

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	45				
Instal.techniques matériel outillage indus.	163				
Matériel de transport	108				
TOTAL	271				
TOTAL GENERAL	316				

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	683
Total	683

SAS A.S. BATI CONSTRUCTION

Société à Action Simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 3 Rue Dugay Trouin – Appt 1016 – 30 000 NIMES
RCS Nîmes 913 563 763 N° de gestion 2022B01513

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, les associés de la SAS A.S. BATI CONSTRUCTION au capital de 100 euros, dont le siège est à Nîmes, 3 Rue Dugay Trouin, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par M. ZOUITNI BELGHAZY Ahmed en sa qualité de Président de la société.

Le président constate, au vu de la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent 100 % des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut délibérer et prendre les décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31.12.2022.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes clos le 31.12.2022, affectation des résultats de l'exercice ;
- Conventions réglementées ;
- Quitus au Président ;
- Rémunération de la Présidence.

Première résolution :

Le Président prend acte que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et de convocation prévues par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les associés approuvent le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022, tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 6 351.73 €.

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 351.73 € comme suit :

- Affectation Report à nouveau créditeur	6 341.73 €
- Affectation Report à nouveau	10.00 €

Ce qui porte le solde du compte report à nouveau créditeur à 6 341.73 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif au Président et au Directeur Général, pour l'exercice clos le 31.12.2022 pour l'accomplissement de leur mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Le Président précise qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Ensuite le Président statue sur la rémunération de ses fonctions de Président de la Société. Le Président n'a perçu aucune rémunération au titre de Président durant l'exercice.

Ensuite le Président statue sur la rémunération de ses fonctions de Directeur général de la Société. Le Directeur général n'a perçu aucune rémunération au titre de Président durant l'exercice.

Le président a perçu 8 925 € bruts au titre de son contrat de travail durant l'exercice. Le Directeur général a perçu 10 387 € bruts au titre de son contrat de travail durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les actionnaires.

Le Président
M. ZOUITNI BELGHAZY Ahmed



Le Directeur Général
M. GUREL Suleyman

